

## **PROCES-VERBAL de la séance du 2 décembre 2019**

La séance du Conseil général s'ouvre à 19h00 sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il salue la présence des représentants des Journaux de Morges et de La Côte.

### **1. Appel :**

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 65 membres sont présents sur 95 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

### **2. Acceptation de l'ordre du jour :**

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite apporter une modification. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

### **3. Approbation du dernier procès-verbal :**

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019 est accepté à la quasi-unanimité, 2 abstentions.

### **4. Assermentation :**

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de deux personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président prie les intéressés à venir devant l'assemblée et ils se présentent. Puis il demande à l'assemblée de se lever pour la prestation de serment. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Madame	Birgitta LÊ
Monsieur	Ivan RICHARD

Monsieur Vincent Chabloz leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

### **5. Communications du bureau**

Monsieur le Président informe les conseillers que le bureau offre la possibilité d'envoyer les convocations ainsi que les documents annexes sous forme électronique aux conseillers. Il fait circuler une feuille pour que chacun indique si oui ou non il désire être convoqué sous forme électronique.

## **6. Communications de la Municipalité**

Monsieur le Syndic, Mark Wings, demande aux conseillers de s'exprimer quant à une fusion entre Lully et d'autres communes. Il propose trois réponses : a) favorable, b) opposé c) pas encore forgé d'avis mais voudraient plus de précisions. Monsieur le Président demande aux conseillers de voter. 11 personnes votent pour une éventuelle fusion, 8 contre et 47 personnes votent pour la troisième option : pas encore forgé d'avis mais voudraient avoir plus de précisions.

Monsieur Marc Genton informe que le site Internet de la commune sera modifié dès le 3 décembre. Actuellement, on opère avec un vieux système qui n'est plus adapté aux nouvelles technologies. Il montre le nouveau format à l'aide du projecteur. On peut notamment consulter le plan de Lully sur le Géoportail, cjl.ch et aussi télécharger une application sur son Smartphone pour avoir certaines informations tirées du site et recevoir des notifications en cas de besoin.

## **7. Budget 2020**

Monsieur Marc Genton présente le budget 2020 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet et donne un avis favorable au préavis.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour adopter le budget 2020.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 2 décembre 2019,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'adopter le budget pour l'année 2020 tel que présenté par la Municipalité.

Adopté à la quasi-unanimité, 2 abstentions.

## **8. Préavis municipal No 09/2019 : Règlement du personnel communal**

Monsieur Marc Genton présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Madame Béatrice Maeder.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Nicolas Gfeller pose une question sur l'article 37c : Pourquoi on donne un congé paternité de simplement cinq jours quand la chambre fédérale propose un congé de 20 jours?

Monsieur Marc Genton répond que la chambre fédérale est en train de débattre ce sujet. Notre commune se renseigne. On saura mieux quelle sera la position de la chambre fédérale au printemps et l'on pourra alors amender le Règlement du personnel communal.

Madame Danielle Coppex demande s'il y a des allocations pour perte de gain (APG) pour couvrir une personne en cas de maladie ?

Monsieur Marc Genton répond que la commune assure le salaire pendant une certaine durée puis c'est l'assurance qui prend en charge.

La parole n'est plus demandée. Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 09/2019 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 2 décembre 2019,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 09/2019
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

D'adopter le règlement du personnel communal

Accepté à l'unanimité

**9. Préavis municipal No 10/2019 : Réfection du chemin de la Lune, aménagement des carrefours du chemin du Sécheron et mise en conformité des conduites EC/EU au carrefour chemin du Sécheron / route de Chigny**

Monsieur Marc Genton présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Monsieur Cédric Jacot-Guillarmod.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Vincent Bolay.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Antoinette Gfeller demande si l'on peut continuer le chemin de pierres jusqu'à la ferme Rochat pour augmenter la sécurité sur la route du Sécheron ?

Monsieur Marc Genton répond qu'il prend note pour l'étudier.

Madame Nicole Strauss déplore la visibilité lorsqu'on débouche sur le chemin du Sécheron depuis le chemin sur le Blétru.

Monsieur Marc Genton répond que ce chemin est privé. Pour augmenter la visibilité, il faudrait demander aux propriétaires de prendre des mesures mais que l'on ne pourrait rien leur imposer.

Madame Nicole Strauss dit que c'est important de s'approcher des propriétaires.

Monsieur Philippe Hartmann dit qu'un rehausse du carrefour du chemin de la Lune serait peu apprécié par les agriculteurs et demande si l'on a étudié d'autres solutions ?

Monsieur Marc Genton répond que le chemin du Sècheron est déjà très étroite. Il serait difficile de le rétrécir davantage. Le gendarme ne sera pas très élevé.

Monsieur Philippe Hartmann demande si un simple effet visuel peut être effectif ?

Monsieur Marc Genton répond que cela ne freinera pas les voitures.

Monsieur Marc Genton dit que pendant les travaux, le carrefour du chemin de Chigny sera complètement ouvert et qu'il y aura un chemin d'accès pour le quartier.

Monsieur Walter Gfeller demande si l'on peut éclairer le sol ?

Monsieur Marc Genton dit que l'on étudie l'éclairage mais ne voudrait pas une pollution lumineuse.

Madame Antonella Leresche demande si ce projet fait partie du plan d'urbanisme présenté au Conseil car on ne voudrait pas que l'on propose un autre préavis dans peu de temps.

Monsieur Marc Genton dit que les trois carrefours auront un aspect très différent de la route.

Madame Edith Chabloz demande quelle sera la durée des travaux et si l'on pourrait toujours emprunter le chemin à pied ?

Monsieur Marc Genton dit que les travaux seront effectués dans le champ et que le chemin du Sècheron ne sera pas touché. L'AIEB vote le crédit pour les travaux le 3 décembre. Si c'est refusé, cela remettra en question ce préavis.

Madame Françoise Giesbrecht dit que les habitants ne roulent pas trop vite mais que les trois rehaussements augmenteront la sécurité.

Monsieur Marc Genton répond que les carrefours ne seront pas surélevés mais qu'il y aura un changement de couleur.

Monsieur Marc Genton ajoute qu'au printemps, la municipalité organisera une séance avec les propriétaires.

La parole n'est plus demandée. Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 2 décembre 2019,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 10/2019
- Où le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du chemin de la Lune, à l'aménagement des carrefours du chemin du Sècheron et à la mise en conformité des conduites EC/EU au carrefour chemin du Sècheron / route de Chigny ;

De lui allouer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 261'900.00 TTC au maximum ;

De financer cette dépense par un emprunt bancaire de CHF 261'900.00 ;

D'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit de CHF 261'900.00 sur une durée de 30 ans au maximum, à raison de CHF 8'800.00 par année, la première fois au budget 2021.

Adopté à la quasi-unanimité, 1 abstention.

### **10. Préavis municipal No 11/2019 : Centre aquatique Région Morges SA (CARM)**

Monsieur Mark Wings présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Madame Annia Haselbach.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Eric Abetel.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Birgitta Mous-Vuurmans remercie la commission ad hoc d'avoir reconnu deux visions différentes sur l'idée de constructions du CARM et s'appuie sur la version politico-écologique. Au moment que Madrid accueille la conférence sur les changements climatiques, Madame Mous-Vuurmans demande aux conseillers d'avoir le courage de prendre la bonne décision en refusant le préavis 11/2019 pour faire de ce jour un « lundi vert ».

Madame Lise Creteigny dit qu'un appui pour l'environnement serait que les gens passent leurs vacances en Suisse au lieu de prendre l'avion pour des courts séjours ailleurs.

Monsieur Jean-François Rubin remarque que dans les conclusions du préavis, il n'y a pas mention de la commission des finances.

Monsieur Vincent Chabloz répond que cette phrase sera rajoutée au moment de présenter le préavis au vote.

Monsieur Jean-François Rubin note que Lully est la première commune à voter le Centre aquatique Région Morges. Il dit qu'il y a trois possibilités de vote : 1) pour ; 2) contre ; 3) blanc, en estimant que cette vote est prématurée aujourd'hui, avant que la commune de Morges donne son accord.

Monsieur le Syndic rappelle aux conseillers qu'en novembre 2018, les conseillers ont été invités à visionner le projet du centre aquatique et que le 10 décembre 2018, dans la séance de Conseil général de Lully, la municipalité a montré un film de présentation en 3D. Dans la séance du 28 octobre 2019, Monsieur Luc Maurer, vice-président du Centre aquatique Région Morges, est venu présenter le projet définitif et a répondu à toutes les questions des conseillers. Monsieur Mark Wings trouve qu'il est raisonnable que l'on ait tout ce qu'il faut pour voter. En plus, étant la première commune de voter nous libère des pressions.

Madame Anne-Lise Wings dit qu'il faudrait décider et que voter blanc serait dommage.

Monsieur Olivier Creteigny demande ce qui se passerait si toutes les communes vote pour. Le surplus dans le budget irait où ?

Monsieur Mark Wings répond que le montant est au maximum et si toutes les communes disent oui, le montant baissera.

Monsieur Eric Briand note que dans les frais annuels, les termes « crédit maximum » et « crédit estimé » ne sont pas compatibles et que souvent les projets ne respectent le budget.

Monsieur Mark Wings dit que c'est Morges qui reprend s'il y a des imprévus.

Monsieur Benedikt Schwartz dit que le projet s'intègre dans les infrastructures sportives. Investir dans les jeunes et les sportifs est intéressant.

Monsieur Jérôme Livet, ancien Président de Morges natation, dit qu'il y a un manque d'infrastructure à Morges. Les nageurs doivent s'expatrier (Bassins, Cheserex, Rolle, Chavannes-Renens, Vallée de Joux) pour s'entraîner. En plus, il y a trop de personnes dans la région qui ne savent pas nager et la deuxième cause de mortalité est la noyade. Savoir nager est important pour tout le monde. Economiquement, le risque pris par les investisseurs est

énorme mais le risque pour Lully est limité. Il demande que l'on donne la chance à notre jeunesse et qu'un oui de Lully soit un message clair pour tout le district.

Monsieur Emile Tasev demande si 20% d'honoraires est normal ?

Monsieur Mark Wings répond oui.

Madame Delphine Rubin regrette qu'on ne donne pas plus la parole aux jeunes pour ce projet.

La parole n'est plus demandée. Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Plusieurs conseillers s'y opposent et on procède à un vote secret.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 2 décembre 2019,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 11/2019
- Où le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

D'octroyer un crédit maximum de CHF 321'712.—TTC à Centre aquatique Région Morges SA à titre de contribution aux coûts de réalisation du Centre aquatique, ce montant étant financé par l'emprunt et amorti sur une durée de 30 ans ;

De porter au budget annuel un montant estimé à CHF 4'143.—TTC durant 30 ans à titre de contribution aux frais d'exploitation du Centre aquatique Région Morges SA ;

De mandater Centre aquatique Région Morges SA pour la mise en œuvre du partenariat public privé sur la base des décisions consécutives au présent préavis.

Accepté à une majorité de 36 voix, 28 non et 3 blanc.

## **8. Divers & Propositions Individuelles**

Monsieur le Président ouvre la discussion à qui voudrait prendre la parole.

Monsieur Laurent Viquerat remarque que le feu au carrefour de la grande route et la route de Sècheron ne fonctionne toujours pas bien.

Monsieur Mark Wings a dit qu'il reprendrait contact avec l'entreprise.

Monsieur Mark Wings remercie Monsieur Raphaël Coucet, municipal depuis 2006, pour tout le travail effectué dans la commune de Lully. C'est une personne toujours disponible et qui privilégie le dialogue. Il quitte sa fonction à la fin de l'année et sera regretté au sein de la municipalité.

Monsieur Raphaël Coucet remercie les conseillers pour leur confiance et dit qu'il aura du plaisir à donner un coup de main au village.

La parole n'étant plus demandée. Monsieur le Président clôt la séance à 20h45 et invite l'assemblée à la préparation d'une fondue offerte par la Municipalité avec les remerciements du Conseil.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 9 février 2020

Les scrutateurs :



Olivier CRÉTEGNY



Viviane RONDOT